

ENVOI PAR COURRIEL

Le 25 mars 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 12 février et précisée le 22 février visant à obtenir les coûts totaux incluant les coûts des travaux correctifs pour la planification, construction, réparation et modification effectués pour les ports de Matane, Baie-Comeau et Godbout entre le 1er janvier 2010 et le 10 février 2019.

En effet, les coûts totaux pour les trois sites totalisent 43 339 802,05 \$. Ils comprennent l'ensemble de tous les coûts reliés au projet incluant aussi les frais de déplacement du personnel de la Société des traversiers du Québec.

Conformément à l'article 51 de cette *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c.A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours